



Global Evolution Funds
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg No. B 157.442
(le « Fonds »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE GLOBAL EVOLUTION FUNDS

Tous les termes avec majuscule utilisés aux présentes sans définition auront le sens qui leur est attribué dans le prospectus du Fonds.

Luxembourg, Juillet 2024

Cher Actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « Conseil ») souhaite vous informer de sa décision de remplacer Global Evolution Manco SA, la société de gestion actuelle du Fonds (la « Société de Gestion Actuelle ») par Global Evolution Asset Management A/S, une société de gestion d'investissements de droit danois, ayant son siège social à Buen 11, 2nd Floor, DK-6000 Kolding, Danemark, agréée par l'autorité danoise de surveillance financière (FSA) pour agir en tant que société de gestion d'OPCVM en dehors du Danemark (la « Nouvelle Société de Gestion »), à partir du 26 Juin 2024 ou tout autre jour suivant.

Le changement de société de gestion s'inscrit dans le cadre d'une restructuration organisationnelle au niveau du groupe Global Evolution qui se concrétise par l'absorption de la Société de Gestion Actuelle par la Nouvelle Société de Gestion.

Il convient de noter que le changement de société de gestion n'entraînera pas de frais supplémentaires pour le Fonds. Tous les coûts associés au changement seront pris en charge par la Nouvelle Société de Gestion.

Le changement de société de gestion n'aura pas d'impact sur la gestion des actifs du Fonds étant donné que la Nouvelle Société de Gestion était le gestionnaire d'investissement des compartiments du Fonds (à l'exception de Conning Global High Dividend Equity qui était et continuera à être géré par le gestionnaire d'investissement Conning Inc.).

The Bank of New York Mellon S.A./N.V., succursale de Luxembourg, conservera ses fonctions de banque dépositaire, d'agent administratif, de domiciliataire, d'agent payeur, et d'agent de registre et de transfert du Fonds.



Il est rappelé aux actionnaires que le Fonds ne prélève pas de frais de rachat et que les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec le changement de société de gestion décrit ci-dessus peuvent demander le rachat de leurs actions sans frais, conformément à la procédure énoncée dans le prospectus du Fonds (le « Prospectus »).

Nous vous informons que le Prospectus sera modifié pour refléter le changement de société de gestion. Une version mise à jour du Prospectus du Fonds datée de Juin 2024 est disponible gratuitement au siège social du Fonds.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé.

Veillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Conseil